

Services publics, notre richesse



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

LE SERVICE PUBLIC, RINGARD OU MODERNE ?

Le service public : un bien commun menacé

La raison d'être du service public qui nous accompagne tout au long de la vie, c'est :

- ▶ de répondre aux besoins sociaux présents et à venir ;
- ▶ d'assurer, en dehors de la logique de profits, l'accès de chacun-e à des services essentiels,
- ▶ de garantir collectivement des droits dans le respect de l'intérêt général selon le principe « chacun contribue selon ses moyens et reçoit selon ses besoins » : droit à l'éducation, à la santé, à la sécurité, aux transports, à l'énergie, à la culture, à la prise en charge de la dépendance etc...
- ▶ de mettre en œuvre des relations de solidarité (redistribution des richesses, impôt progressif), des mécanismes de cohésion économique, sociale (minima sociaux...), territoriale (péréquation), générationnelle (sécurité sociale, retraites) ;
- ▶ de préparer l'avenir et le développement durable, économique, social et environnemental du pays notamment par un véritable aménagement du territoire.

Ces principes sont minés par les diktats du libéralisme économique, et s'y substituent la concurrence et le profit pour quelques un-es. En attaquant les services publics, « le patrimoine de ceux qui n'en ont pas » et en stigmatisant la dépense publique, ce sont notamment les classes populaires qui sont la cible. Ces dernières, soupçonnées voire accusées de profiter d'avantages indus, subissent un contrôle social de plus en plus lourd. Par contre, les cadeaux fiscaux et les allègements de cotisations se multiplient et profitent aux plus riches.

Le service public : une « idée » à liquider ?

Si certains sondages récents témoignent d'une pénétration dans l'opinion du discours démagogique utilisé par l'exécutif, d'autres illustrent l'attachement des Français à leurs services publics. L'exécutif et ses soutiens cherchent clairement à opposer salarié-es du public et du privé, urbains et ruraux. Ainsi par exemple au Salon de l'agriculture, Macron oppose la situation des cheminots au sort des agriculteurs.

Ils stigmatisent les fonctionnaires en concentrant leurs attaques sur le statut : fin de la sécurité de l'emploi, promotion d'un salaire « au mérite », alignement public/privé.

Ils justifient ces attaques au prétexte de soi-disant privilèges insupportables, en surfant sur des dysfonctionnements qui, lorsqu'ils existent, sont dus aux renoncements et aux choix budgétaires des années précédentes.

En réalité, c'est une société du « chacun pour soi », où les solidarités sont réduites au minimum qu'ils organisent.

Ils préparent une réduction du périmètre de l'action publique avec la mise en œuvre du programme action publique 2022 qui prévoit des externalisations, des privatisations voire des suppressions de services publics.

La suppression de 120 000 postes de fonctionnaires est également annoncée, ce qui représenterait une coupe de 60 à 80 Mds (3 points de PIB), pour contribuer à l'objectif de baisse des dépenses publiques, et accompagner le démantèlement de pans entiers de la fonction publique.

Le service public : notre avenir commun !

De nombreuses études rappellent la réalité des services publics en France, notamment leur rôle d'amortisseur social lors de la crise de 2008. L'étude de France Stratégie montre que la France n'est pas sur administrée et elle illustre l'efficacité réelle des services publics :

- ▶ la croissance des dépenses publiques par habitant se situe dans la moyenne des pays développés ;
- ▶ les coûts de fonctionnement des services publics sont plus faibles que la moyenne des pays de l'OCCE,
- ▶ la France affiche des dépenses modérées en comparaison des autres pays développés en termes d'assurance chômage ou maladie.

Le rapport sur les inégalités mondiales fait le constat que les mécanismes de redistribution en France contribuent à atténuer les inégalités.

La France couvre solidairement des risques (chômage, vieillesse, maladie...). Aujourd'hui les principes de redistribution sont visés : privatisation des services publics, main basse sur les assurances chômage et santé. Or, faire reculer les inégalités, les combattre, c'est non seulement une question de justice mais aussi un puissant levier de développement et de croissance économique et sociale.

Les financements et investissements publics, le maintien, l'amélioration et le développement du service public, son maillage territorial, la mise en œuvre des transitions énergétiques et environnementales, la préservation et le développement du statut général des fonctionnaires sont fondamentaux pour garantir l'intérêt général.

PRIVATISATION ET DÉTÉRIORATION

Ce que montre l'expérience britannique

E Macron : rupture ou continuité ?

Depuis la fin des années 80, la libéralisation et la privatisation des services publics sont au centre des politiques gouvernementales avec trois arguments : la « contrainte européenne », l'état prétendument calamiteux des ressources publiques qu'il s'agisse de la dette de l'État ou du « trou de la Sécu », et un soi-disant meilleur rapport qualité/prix des services privés.

Bien évidemment, les orientations néolibérales du nouveau Président sont en phase avec celles qui ont inspiré les précédents gouvernements.

Mais E. Macron n'est pas seulement un continuateur, il prétend représenter la modernité et faire entrer la France dans le « nouveau monde ». Il a besoin de recycler les vieilleries néo-libérales en produits innovants. C'est le rôle des « éléments de langage ».

Afin de pouvoir engager une politique d'externalisation, de privatisation ou d'abandon de services publics, le pouvoir s'appuie cyniquement sur les dégradations de certains services publics dues aux sous investissements, aux réductions de personnels, et au nouveau management, cas typique de la SNCF.

Dans son discours, cette dégradation est attribuée aux statuts de « privilégiés » dont bénéficieraient les fonctionnaires ou les cheminots. Dans un contexte de montée de l'individualisme, de gel salarial, il prétend proposer « un nouveau contrat social » aux fonctionnaires, et individualiser les rémunérations. Dans la même perspective, le recrutement de contractuels avec parfois des rémunérations plus avantageuses, sur le modèle France Télécom ou Pôle Emploi, peut renvoyer ceux qui gardent le statut de la Fonction publique dans une figure du passé.

Si le discours de l'austérité nécessaire (faire des économies budgétaires pour respecter les critères des actuels traités européens) est toujours utilisé, c'est le thème de « la France qui bouge », celle qui doit se moderniser pour conserver son rang et préparer l'avenir, qui est maintenant au premier plan.

Les services privés peuvent-ils être l'avenir des services publics ?

Au fond, il nous propose le modèle Thatcher-Blair d'il y a 30 ans. Lequel n'a plus la cote dans la population britannique.

C'est le cas des privatisations comme celle de British Rail vendue à la découpe pour faire de la place à une trentaine de sociétés privées concessionnaires de lignes, aboutissant à une incroyable segmentation du service ferroviaire. Les prix des billets ont augmenté de 27 % depuis 2010, les Britanniques déboursent chaque mois 6 fois plus que les Français pour se rendre par train à leur travail, le sous-investissement est flagrant notamment

sur certaines lignes, beaucoup de trains arrivent en retard, (4 sur 5 dans le Sud) et ironie de l'histoire, les grèves sont nombreuses surtout dans le Sud du fait de la chasse aux coûts et des réductions de personnel (les ⅓ des emplois de cheminots ont disparu depuis la privatisation de 1996). Déjà le réseau ferré a été renationalisé en 2002, et Corbyn (leader du parti travailliste) a construit une partie de son succès politique sur la promesse de renationalisations notamment du ferroviaire.

On notera que les impasses de la privatisation britannique correspondent aussi à certains dysfonctionnements actuels de la SNCF, même si ceux-ci sont moins prononcés. Ce qui est logique puisque la direction de la SNCF pratique un management libéral autant qu'elle le peut. C'est par exemple elle qui pousse à la fermeture des lignes stigmatisées comme non rentables.

S'il est juste de défendre le caractère public de l'entreprise et le statut des cheminots, il faut aussi se battre pour un autre mode de gestion, plus démocratique et tourné vers l'intérêt général (social et écologique).

Attention un train (de privatisations) peut en cacher un autre

En Grande-Bretagne un tiers des dépenses publiques sont sous traitées à des entreprises privées. Contrairement aux grandes privatisations de l'époque Thatcher fondées sur une idéologie de combat, sous Cameron les services publics ont cédé du terrain au privé pour des raisons présentées comme pragmatiques. Des administrations et des services publics locaux sont mis sous pression par la politique de diminution des ressources publiques et cherchent à maintenir les services qu'ils rendent en concédant une partie de leurs activités à des sociétés privées.

Les pompiers transfèrent au privé la gestion des appels d'urgence, les appels à la police ou aux ambulances subissent le même sort, le recours aux sous-traitants devient systématique par exemple dans les hôpitaux, les écoles, les universités, la gestion des aides sociales, les prisons....Les salariés qui travaillent chez ces sous-traitants n'ont pas les mêmes conditions de travail que ceux qui travaillent directement dans l'administration, ils sont mal payés, la qualité des services s'en ressent et l'État comme donneur d'ordres tire les prix vers le bas, de sorte que de nombreux sous-traitants sont en difficulté comme le montre la faillite retentissante en janvier dernier de Carillon, le groupe de construction et de services œuvrant pour l'État.

En France, le projet de transférer la gestion des appels aux Impôts à un sous-traitant privé va dans ce sens.

Drôle de « nouveau monde » que celui du « président des riches » dont l'action contre la fonction publique et pour le secteur privé est la contrepartie de l'évasion fiscale et de la suppression de l'ISF.

LES RICHESSES QUI ÉCHAPPENT AU SERVICE PUBLIC

Des services publics au régime sec...

Les politiques fiscales aux bénéfices des hauts revenus et du capital ont sciemment réduit les recettes de l'État depuis plus de vingt ans. Les exonérations de cotisations sociales au nom de la lutte contre le chômage, les fraudes aux cotisations des entreprises, le sous-emploi, ont, de leur côté, fragilisé la sécurité sociale.

Ce sont autant de ressources qui manquent pour financer les services publics, faire les investissements nécessaires à leur adaptation et leur développement, améliorer la situation des personnels qui les font vivre* et réduire les inégalités en renforçant l'accès aux droits de toutes et tous.

Les différents gouvernements depuis plusieurs décennies désarment budgétairement l'État et la puissance publique.

- **Une richesse qui échappe à la puissance et aux politiques publiques d'intérêt général** que l'on peut chiffrer à hauteur d'environ a minima 130 Milliards d'euros (fraude et optimisation fiscale et fraude sociale (dont TVA, travail non déclaré...)) ;
 - **Des recettes perdues qui manquent en grande partie pour répondre aux besoins sociaux et les financer** (santé, éducation, alimentation, logement, transport...), à la recherche et à la transition écologique.
- Il faut :
- **Une dépense publique redistributive** à travers la protection sociale, mais surtout conçue comme un outil au service de l'investissement, de la socialisation et de la mutualisation y compris quand elle finance le fonctionnement des services publics avec ses fonctionnaires et contractuel-les.
 - **Une dimension contributive à revaloriser** à travers le consentement à l'impôt en particulier des très riches et des très grosses sociétés et multinationales à proportion au moins égale aux autres.

* % de smicards dans la Fonction publique : 20% (11% dans le privé)



La lutte contre les inégalités nécessite une politique économique, budgétaire, fiscale qui, au lieu de présenter la dépense publique comme des fonds perdus et néfastes, la valorise comme investissement pour toutes et tous dans l'intérêt général.

Quelques chiffres pour la France

Évasion fiscale de 60 à 80 Milliards d'euros	Salaire d'un fonctionnaire de catégorie A (indice moyen, cotisations comprises) 45 000 à 50 000 euros/an
Fraude sociale (alimentée à plus de 90% par les employeurs : TVA non acquittée, travail non déclaré...) environ 25 Milliards d'euros	Recrutement de 10 000 enseignants 450 Millions d'euros/an
Coût pour l'État pacte de responsabilité et CICE 40 Milliards d'euros	Construction d'un collège 15 Millions d'euros
Coût pour l'État réforme de l'ISF 4,5 Milliards d'euros (source Bercy)	Construction d'un lycée 35 à 40 Millions d'euros
Coût pour l'État prélèvement forfaitaire unique (PFU dit flat tax) 1,5 Milliards d'euros	Construction d'un hôpital 500 Millions d'euros
Richesse des 500 premières fortunes de France 570 Milliards d'euros soit l'équivalent de 25% du PIB	
Avoirs fiscaux détenus à l'étranger par des particuliers 300 Milliards d'euros	
Bénéfices du CAC 40 95 Milliards d'euros	

Un rapport mondial des inégalités

Le premier rapport du genre de 100 économistes mondiaux dont Piketty, Zucman, Zaez... sur les inégalités mondiales 2018 (World Inequality Report 2018) présente et analyse la répartition des richesses et l'évolution des inégalités économiques dans le monde depuis 1980 jusqu'en 2016.

Il précise que les inégalités croissent et continueront (projection jusqu'en 2050) partout sauf si les institutions publiques (dont les SP) et les politiques publiques en décident autrement. Car ce rapport montre que ces inégalités ont augmenté à cause des politiques fiscales (diminution de recettes liées aux impôts directs), de la diminution des dépenses publiques, des privatisations au bénéfice des très riches et de certaines entreprises... Le capital privé augmente au détriment du capital public qui baisse.

Ces inégalités et leurs hauteurs sont « un fléau mondial préjudiciable à l'avenir du progrès humain ».

En France, les 1% les plus riches ont vu leur revenu moyen progresser de 98% entre 1983 et 2014 contre 31% pour le reste de la population, soit les 99% restants !

STATUT DES FONCTIONNAIRES : FAUSSE REFONDATION, VRAI DYNAMITAGE

Une refondation, vraiment ?

En moins d'un an, diverses mesures cumulées ont continué de dégrader les salaires et donc la reconnaissance des fonctionnaires*. Dans la continuité de cette politique, le gouvernement a lancé quatre "chantiers de refondation du contrat social avec les agents publics" qui, derrière le vocable moderniste devenu une antienne, sont bien une vaste entreprise de démolition du statut de la Fonction publique.

Pour le gouvernement, **les commissions paritaires** pourraient être seulement des instances de recours et non plus d'examen des situations individuelles, par ailleurs, les CAP locales seraient privilégiées au détriment des CAP nationales. Le droit de chaque agent à ce que les éléments de sa carrière (avancements, promotions, mobilités, etc) soient examinés par une commission comprenant des représentants élus du personnel est pourtant une garantie contre l'arbitraire des décisions de l'administration. Partout où ils ont des élus, les syndicats de la FSU font respecter grâce à la CAP la transparence et l'égalité de traitement des fonctionnaires dans tous les actes de gestion.

Concernant **les CHSCT**, leur fusion avec les CT est envisagée, sur le modèle de ce qui a été fait dans le privé dans le cadre des ordonnances Pénicaud-Macron. Cette fusion signifierait ni plus ni moins la disparition des CHSCT. Or cette instance permet d'interpeller et d'imposer un réel dialogue sur les conditions de travail en particulier lorsqu'elles sont dégradées. Elle a également entraîné une prise de conscience des effets de certaines organisations ou conditions matérielles de travail sur la santé, une acculturation à la prévention et aux questions de santé et de sécurité au travail et des avancées sur la prévention des risques psychosociaux.

Alors qu'un agent sur 5 est déjà **non titulaire** dans la Fonction publique, le recours aux contractuels serait « assoupli » et donc augmenté. A rebours de ces orientations, les conditions de travail et d'emploi très dégradées des collègues actuellement maintenus dans la précarité amènent la FSU à revendiquer un plan de titularisation pour les non-titulaires actuels et le recrutement par concours comme réponses pertinentes pour assurer les missions de service public.

** Gel du point d'indice (perte de 9% de pouvoir d'achat depuis 2010), report d'un an des mesures PPCR, réintroduction d'un jour de carence, augmentation de la CSG non compensée totalement.*

Retrouvez les analyses de la FSU sur son site national : <http://www.fsu.fr/-La-fonction-publique-.html>



Le gouvernement entend aussi améliorer « **l'accompagnement individualisé et les mobilités** ». Des mobilités, en particulier vers le privé, seraient proposées, mais uniquement dans les administrations qui se restructurent ou ferment des postes. Avec quel niveau d'obligation accepter le mal nommé « plan de départ volontaire » ? Aucune précision n'a été apportée à ce sujet. Pour la FSU, les transitions professionnelles et les mobilités, à l'intérieur de la Fonction publique comme vers le privé, peuvent être améliorées. Mais le contexte des suppressions de postes d'ores et déjà annoncées (120 000 au total sur le quinquennat) obère toute discussion sereine sur la question.

Enfin, le gouvernement a confirmé son intention de renforcer **l'individualisation des rémunérations**, oubliant la difficulté à apprécier le « mérite » et en théorisant que la concurrence entre les personnels est plus efficace que les règles qui les solidarisent. Par ailleurs, la possibilité de « décorrélérer » la valeur du point d'indice, c'est à dire ne pas attribuer la même valeur au point selon les versants de la Fonction publique (État, territoriale, hospitalière), et pourquoi pas ensuite services par services, n'est pas rappelée directement par le gouvernement mais reste une possibilité que la FSU continuera à combattre.

